

Rapport d'activité 2024

Maison Des Adolescents de la Creuse



Service géré par :
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
de la Creuse
16, Avenue Pierre Mendès France – 23 000 GUERET
siege@lespep23.org – 05 55 51 02 14
www.lespep23.org



Table des matières

1 - Présentation de la Maison des Adolescents de la Creuse	3
1.1 L'association gestionnaire : « PEP 23 »	3
1.2 Les missions.....	3
1.2.1 Cadre réglementaire	3
1.2.2 Spécificités et caractéristiques	5
1.2.3 Une dynamique nationale : l'ANMDA.....	5
1.3 Les ressources logistiques	6
1.4 L'équipe.....	7
1.4.1 Composition.....	7
1.4.2 Formations des personnels.....	8
2 - L'activité 2024.....	9
2.1 Acquisition d'un logiciel d'activité	9
2.2 Synthèse quantitative	10
2.3 Activité détaillée	11
2.4 Actions collectives.....	19
3 - Amélioration continue de la qualité	25
4 - Démarche QVCT (qualité de vie et des conditions de travail)	26
5 - Démarche de réflexion éthique	26
6 - Groupes d'analyse de la pratique professionnelle	27
7 - Compte rendu d'exécution budgétaire	28
8 - Perspectives 2025.....	30
8.1 Développer des temps de réflexion et d'étude entre professionnels	30
8.2 Renforcer les actions de prévention sur l'ensemble du département en lien avec les besoins repérés par les partenaires.....	30



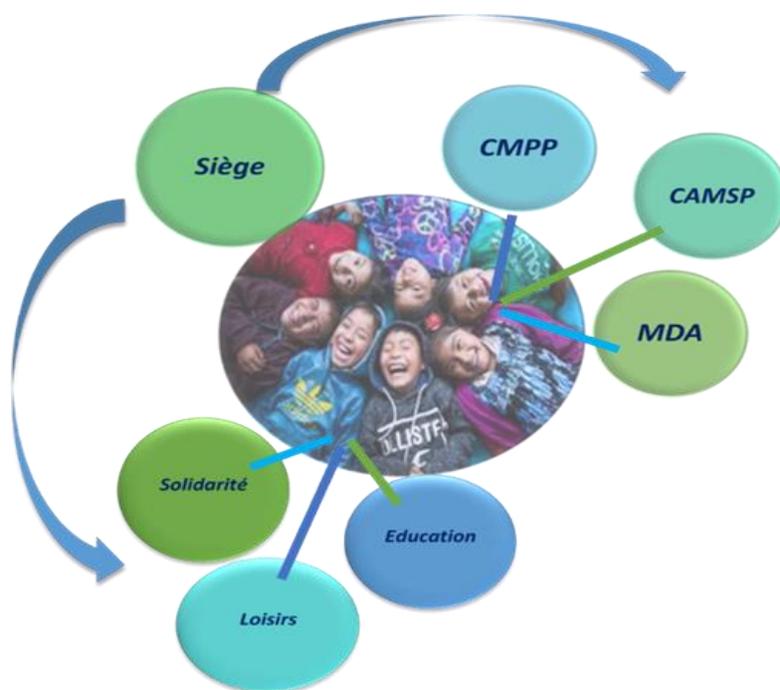
1 - Présentation de la Maison des Adolescents de la Creuse

1.1 L'association gestionnaire : « PEP 23 »

L'Association « PEP 23 » fait vivre les valeurs de solidarité, d'égalité, de citoyenneté et de laïcité dans chacun de ses projets d'établissement, dans chacune de ses actions et des manifestations qu'elle organise.

En ce sens, l'association « PEP 23 » se veut force de proposition et d'innovation pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et plus largement des adultes ainsi que pour défendre une vision de la société.

À ce titre, l'association « PEP 23 » place la personne au cœur des réflexions préalables à toutes ses actions. Les « PEP 23 » œuvrent dans deux domaines d'action (le secteur social et médico-social et le secteur Education et Loisirs) de manière transversale. *« Cette transversalité illustre la spécificité des PEP dans la mesure où elle permet une approche plurielle et globale des besoins, de leur analyse, mais aussi des principes de réponse, des réponses elles-mêmes ».*



- ⇒ 35 salariés
- ⇒ 3 personnels mis à disposition
- ⇒ 1 personnel libéral
- ⇒ 800 bénéficiaires
- ⇒ 1400 élèves bénéficiaires d'actions collectives en milieu scolaire
- ⇒ 2.4 millions de budget

1.2 Les missions

1.2.1 Cadre réglementaire

Les Maisons Départementales des Adolescents (MDA) sont des dispositifs créés sur le territoire français à partir de 1999 afin de favoriser l'accès aux soins pour les adolescents en souffrance psychique, physique et sociale.

Elles répondent au programme national « Maisons des Adolescents » lancé à l'issue de la conférence de la famille du printemps 2004, consacrée à l'adolescence et ses préoccupations, exprimant la volonté de voir chaque département pourvu d'une MDA, la nécessité d'une formation croisée destinée à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des adolescents et l'importance de lieux de médiation et d'écoute pour les parents



qui vivent une adolescence difficile de leur enfant. La lettre circulaire CAB/FC/12871 du 4 janvier 2005 confirme la création des maisons des adolescents.

Le projet des MDA s'appuie également sur les préconisations exprimées dans le Rapport thématique de 2007 « Adolescents en souffrance, plaidoyer pour une véritable prise en charge » de la Défenseure des enfants, Dominique Versini.

Les missions de la Maison des Adolescents de la Creuse s'inscrivent dans le cadre réglementaire du cahier des charges national des MDA. Un premier document avait vu le jour au début des années 2000 qui s'est vu renforcé et complété en 2016, à la suite du rapport Moro-Brisson remis au président de la République. Ce cahier des charges national rénové (annexe actualisée le 28 novembre 2016 par lettre N°5899/SG du Premier Ministre) constitue le cadre de référence des MDA. Il en précise les missions :

- Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire ;
- Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence ;
- Offrir une prise en charge pluridisciplinaire généralement de courte durée ;
- Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leurs parcours de vie ;
- Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien-être ;
- Contribuer au repérage des situations à risques (violence, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risque...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation...);
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé ;
- Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire ;
- Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence.

Le cahier des charges national encadre et permet la diversité des MDA dans leurs formes et leurs déploiements territoriaux singuliers. À ce titre, il définit une multiplicité de missions et d'axes de travail, qu'il appartient à chaque MDA de décliner au vu du contexte local.

Dans le respect des missions génériques du cahier des charges national, la MDA23 propose un accueil inconditionnel, « neutre, ouvert et non-stigmatisant », à tous les adolescents de 11 à 21 ans (quels que soient leurs parcours et leurs demandes) et à leur entourage (famille, amis, professionnels, etc.). Elle ses missions de la manière suivante :

- Accueillir, conseiller, informer, orienter les jeunes et leurs familles, faciliter leur accès aux services dont ils ont besoin ;
- Permettre l'accessibilité à nos services à l'ensemble du territoire creusois ;
- Offrir une réponse rapide et réactive en lien avec la temporalité adolescente ;
- Prévenir les ruptures dans les parcours de soins ;
- Prévenir les conduites à risques à l'adolescence.



1.2.2 Spécificités et caractéristiques

L'équipe de la MDA de la Creuse intervient dans le respect des conditions citées ci-dessous :

- **Confidentialité** : tout adolescent reçu à la MDA a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations le concernant.
- **Anonymat** : l'accueil à la MDA se fait de manière anonyme, aucun justificatif d'identité ne sera demandé au jeune. Il lui suffira de donner son prénom et son âge. Aussi, aucune autorisation parentale (ou responsable légal) ne sera nécessaire. L'équipe recherchera l'implication des parents si besoin.
- **Gratuité** : la MDA intervient gratuitement auprès des adolescents quels que soient la situation, le lieu, etc.
- **Accessibilité** : l'équipe de la MDA de la Creuse met tout en œuvre pour se rendre accessible à tous de manière égale dans un département rural. Si l'adolescent ne peut pas se déplacer, la MDA ira le rencontrer dans un lieu neutre, proche de chez lui.
- **Disponibilité** : l'équipe de la MDA se rend disponible, dans les meilleurs délais, pour répondre de manière adaptée aux besoins des jeunes. Par exemple, les rendez-vous sont proposés en dehors du temps scolaire ou des activités de loisirs, autant que possible.
- **Adaptabilité** : la MDA a vocation à répondre à chaque demande. L'équipe de la MDA met tout en œuvre pour s'adapter aux besoins nouveaux du public accueilli.

Depuis sa création, en lien avec les indicateurs de santé défavorables concernant la nutrition, la MDA de la Creuse propose un **accueil spécialisé pour toutes les questions autour de l'alimentation**. Une consultante en nutrition reçoit les jeunes en individuel et en entretien familial afin de proposer des réponses techniques et un accompagnement si besoin. Ces connaissances sont également mises au service du travail de prévention, notamment dans les établissements scolaires, en lien avec les CESCE (Comité à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement).

1.2.3 Une dynamique nationale : l'ANMDA

La MDA 23 est adhérente de l'Association nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA), association de loi 1901.

L'ANMDA rassemble les Maisons des Adolescents déployées sur l'ensemble du territoire et soutient leur développement par des dynamiques locales, régionales et nationales.

Son objectif principal est d'assurer aux publics concernés (adolescents, familles et professionnels) un service cohérent, en lien avec les besoins des territoires.

Ses missions sont les suivantes :

- **Accompagner le développement du réseau et soutenir les MDA dans le respect de leur indépendance ;**



- *Rendre visibles, pour l'ensemble de leurs partenaires, leurs missions, leurs organisations et les textes qui les fondent ;*
- *Être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics autour de l'adolescence et constituer ainsi une interface entre les tutelles et les MDA ;*
- *Produire et / ou diffuser des savoirs et recommandations de bonnes pratiques - sous l'égide de son Conseil Scientifique.*

L'ANMDA initie « *des actions de réflexion sur la place des MDA dans le paysage en santé et de la clinique de l'adolescence contemporaine (organisation de journées d'études thématiques, webinaires mensuels, plaidoyers pour la santé des adolescents, élaboration de conventions cadre avec les partenaires nationaux des MDA, ...)* ».



Association Nationale
Maison Des Adolescents

1.3 Les ressources logistiques

Les locaux



Salle
d'attente



Bureaux
d'entretien



Les locaux en centre-ville sont accessibles et adaptés aux missions.



L'équipe dispose par ailleurs de véhicules de service pour se déplacer sur l'ensemble du département ; des véhicules supplémentaires de l'association gestionnaire sont mis à disposition en cas de besoin.

1.4 L'équipe

1.4.1 Composition

« Les Maisons des adolescents intègrent des professionnels de champs variés, représentant les différents dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques dont les jeunes peuvent avoir besoin pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent ».

Extrait du cahier des charges des Maisons des Adolescents

Comme préconisé dans le cahier des charges, la MDA 23 est composée d'une équipe pluridisciplinaire.

ORGANIGRAMME

	Directrice générale				
	0,10 ETP				
Responsable administratif et financier, système d'information et développement	Directeur des établissements et services				
0,10 ETP	0,10 ETP				
ADMINISTRATIF	COORDINATRICE	PSYCHOLOGUES	TRAVAILLEURS SOCIAUX	CONSULTANTE EN NUTRITION	MEDECIN
Secrétaire accueil 0,80 ETP	0,50 ETP	0,94 ETP	Conseillère ESF 0,50 ETP	Intervention sur demande	Pédopsychiatre 0,20 ETP
Secrétaire comptable 0,10 ETP		0,99 ETP	Éducatrice Spécialisée 1 ETP Mise à disposition par le CHS La Valette		

Depuis 2022, le plateau technique de la MDA a été stable grâce aux financements de l'ARS Nouvelle Aquitaine, en consolidant le partenariat avec la Mission Locale dans le cadre d'une convention CEJ-R, et l'octroi d'une subvention suite aux assises de la santé mentale.

Ces financements ARS ont permis de pérenniser le poste de psychologue au regard des besoins d'accompagnement croissants.



1.4.2 Formations des personnels

Type	Intitulé, date et lieu	Bénéficiaire
Formation	RÉFLEXION ÉTHIQUE - CMPP Guéret	
	<i>Groupe 1</i> - 14h à 17h Dates : 18 mars - 13 mai - 07 octobre - 02 décembre 2024	▶ 1 ES
	<i>Groupe 2</i> - 9h à 12h Dates : 19 mars - 14 mai - 08 octobre - 03 décembre 2024	▶ 1 secrétaire ▶ 1 psychologue
	<i>Groupe 3</i> - 14h à 17h Dates : 19 mars - 14 mai - 08 octobre - 03 décembre 2024	▶ 1 coordinatrice ▶ 1 psychologue
	ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE - CMPP de Guéret	
	<i>Groupe 1</i> - 9h à 12h Dates : 13 février - 30 avril - 04 juin - 17 septembre - 19 novembre 2024	▶ 1 coordinatrice ▶ 1 psychologue
	<i>Groupe 2</i> - 14h à 17h Dates : 13 février - 30 avril - 04 juin - 17 septembre - 19 novembre 2024	▶ 1 ES ▶ 1 psychologue
XVII Assises de la protection de l'enfance	"ADOLESCENCE : QUELLE VIE DEVANT SOI ? QUELS ENJEUX, QUELS BESOINS, QUELLES RÉPONSES EN PROTECTION DE L'ENFANCE" Dates : Les 27 & 28 JUIN 2024 Lieu : LYON	▶ 1 coordinatrice



2 - L'activité 2024

2.1 Acquisition d'un logiciel d'activité

Depuis la création de la MDA, l'équipe travaillait avec des tableaux permettant de recenser les indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'activité. Mais le travail de saisie et de traitement étant devenu de plus en plus chronophage, en lien avec l'augmentation de l'activité, la MDA s'est équipée d'un logiciel de traitement de l'activité dès le début de l'année. Le choix de l'association s'est porté sur le logiciel AKAWAM, utilisé actuellement par une quinzaine de MDA.

Outil spécifiquement dédié aux Maisons des Adolescents, il permet de recenser les données cliniques et les données à visée évaluative.

Les calculs de moyennes d'âge, de délais d'attente, de durée moyenne de prise en charge se font automatiquement, permettant une extraction instantanée en fonction des besoins.

Cet outil permet d'aller plus loin et d'extraire des données par genre, par lieu ou encore par tranches d'âge.

Autre avantage, les rappels SMS, avant envoyés manuellement par la secrétaire, sont désormais automatisés et adressés via le logiciel.

Après une période d'adaptation et de prise en main, cet outil a permis de centraliser et de simplifier la gestion de l'activité au quotidien.



2.2 Synthèse quantitative

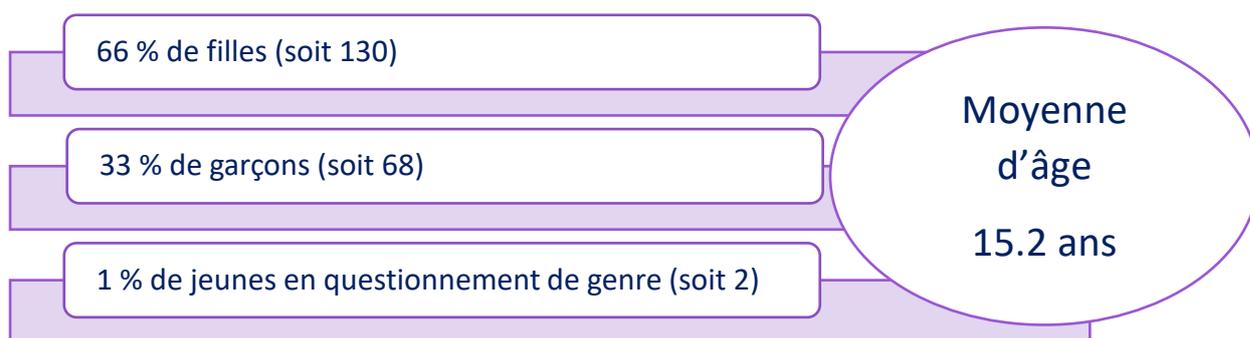
Jeunes accueillis



Entretiens

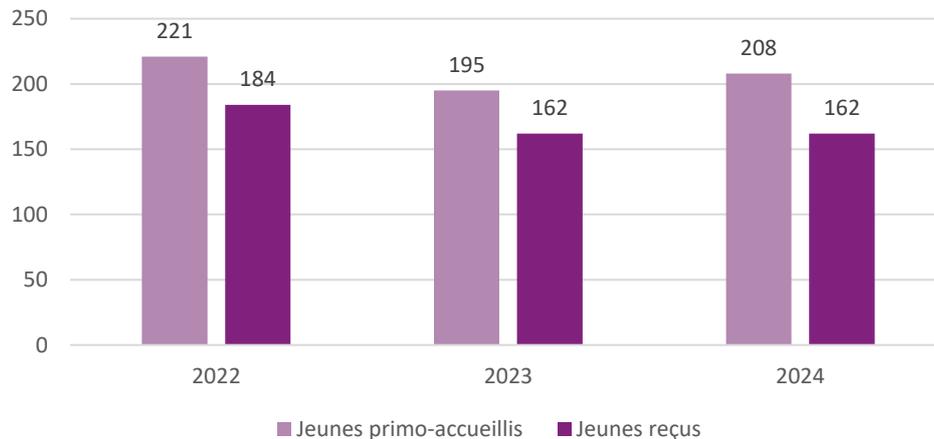


Caractéristiques des adolescents accueillis



2.3 Activité détaillée

➤ Evolution du nombre de jeune accueillis

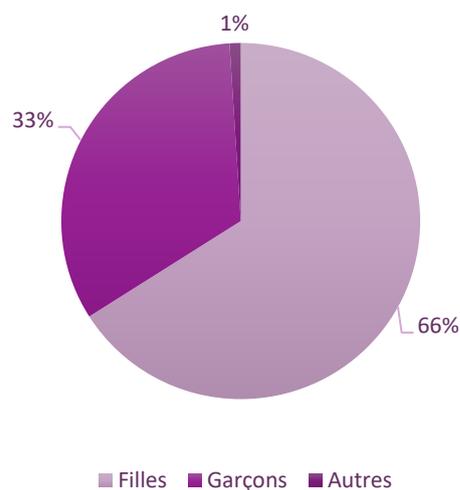


Le nombre de jeunes accompagnés est similaire à l'an dernier. 46 jeunes ont été primo-accueillis mais n'ont pas été rencontrés car n'ont pas honoré leur premier RDV. Les raisons sont multiples : délai d'attente trop important, changement d'avis, refus du jeune de venir, rendez-vous pris auprès d'autres professionnels, ...

Nous comptabilisons 158 nouvelles situations en 2024. Cela signifie que ce sont des jeunes (et/ou des familles) qui n'ont encore jamais fait appel à la MDA dans leur parcours. Il y a donc 50 « situations glissantes », ce qui signifie que les jeunes ont été reçus en 2023 et en 2024 sans interruption. Il s'agit surtout de jeunes accueillis en fin d'année 2023, dont l'accompagnement s'est poursuivi en 2024.

Traitement statistique des 162 jeunes reçus en 2024

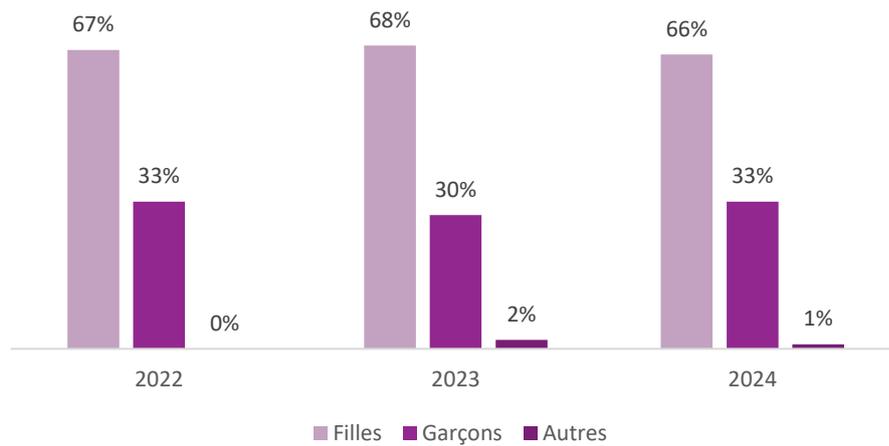
➤ Répartition par sexe/genre



La part « autres » correspond aux jeunes ne souhaitant pas se définir par leur sexe assigné à la naissance. La répartition filles/garçons est sensiblement la même que les années précédentes, bien que nous puissions noter une très légère augmentation de la part de garçons reçus, comparativement à 2023.



Nous comptabilisons donc 108 filles, 53 garçons et 1 jeune en questionnement de genre. Cette représentation majoritairement féminine est repérée dans bon nombre de MDA au niveau national.

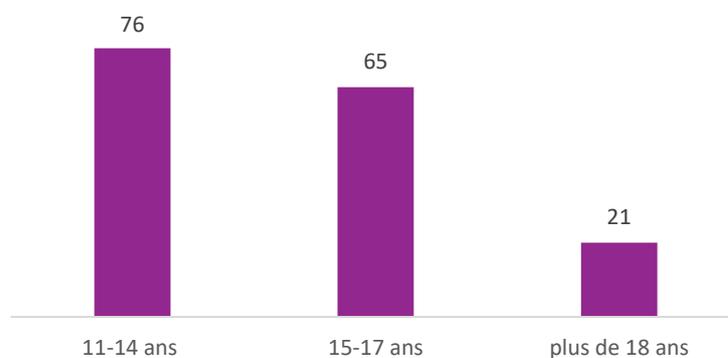


➤ Moyenne d'âge

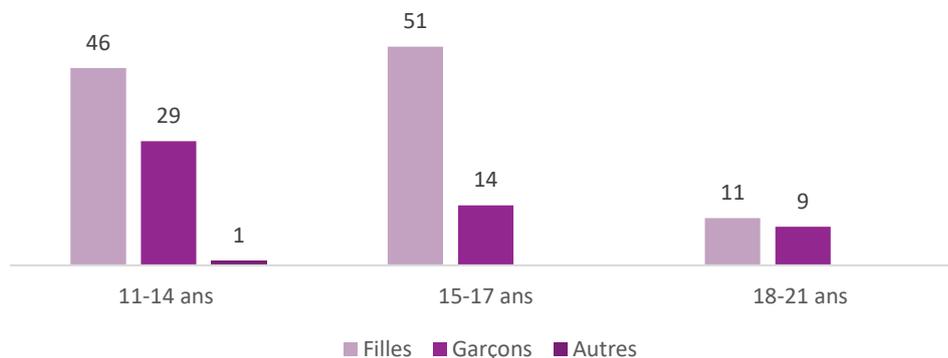


La moyenne d'âge a augmenté en 2024, passant de 14.91 ans à 15.18 ans. Cela est dû à l'augmentation du nombre de lycéens mais aussi à une part plus importante de jeunes âgés de 18 à 21 ans, accompagnés par la Mission Locale avec laquelle nous avons conventionné depuis 2023, afin de renforcer l'accueil et le soutien des jeunes accompagnés en Contrat Engagement Jeunes (CEJ).

➤ Répartition par tranches d'âge

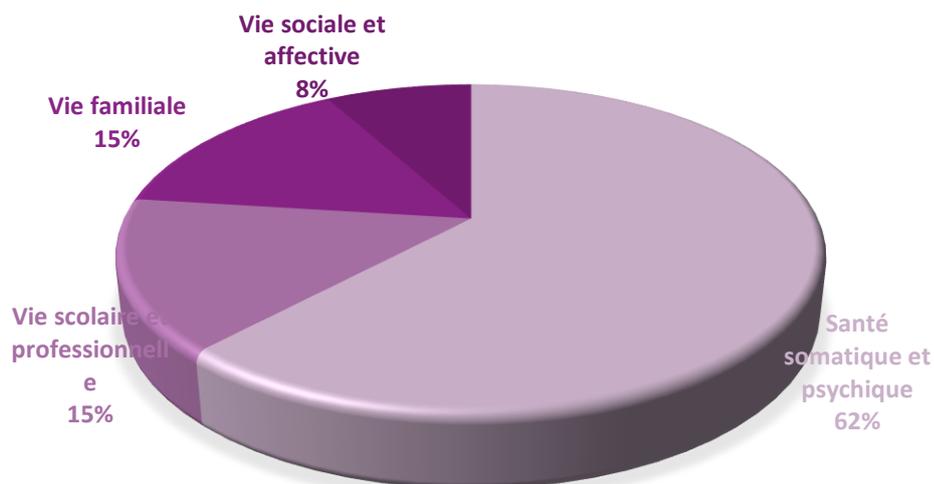


➤ Répartition par sexe et par tranches d'âges



Il est à noter que la part des moins de 14 ans chez les garçons est beaucoup plus importante que dans les autres tranches d'âge.

➤ Motifs de venue :



Les Maisons des Adolescents recensent les « motifs de venue » et les classent en 4 grands domaines, comme présentés ci-dessus. Par « motifs de venue », il est entendu le motif énoncé lors de la demande de rendez-vous. Il s'agit donc d'un motif non évalué par les professionnels.

Détails du graphique :

Santé somatique et psychique (99): espace de parole (40), mal-être (20), crise de spasmophilie/d'angoisse (8), décès d'un parent ou d'un proche (8), anxiété (5), idées ou conduites suicidaires (5), nutrition (3), conduites addictives (2), espace de parole hors institution (2), gestion des émotions (2), problèmes de comportement (2), mal-être lié à un placement (1), obligation de soins (1).



Vie scolaire et professionnelle (24) : harcèlement à l'école (7), phobie scolaire (5), problème de comportement à l'école (5), difficultés liées à l'école (4), décrochage scolaire (3).

Vie familiale (23) : relations familiales conflictuelles (13), problèmes familiaux (7), divorce ou séparation parentale (2), étayage parental (1).

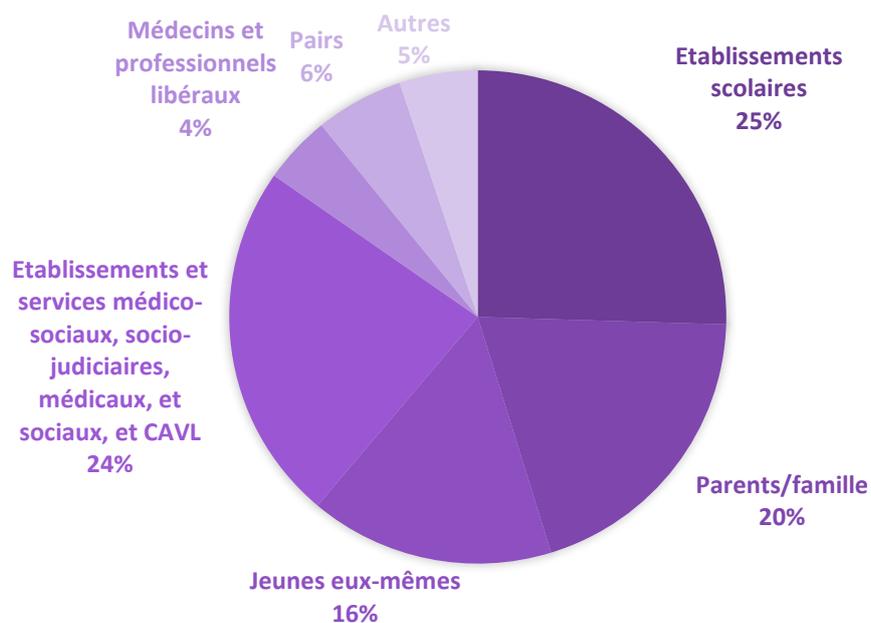
Vie sociale et affective (13) : Relations affectives ou sociales (4), victimes de violences sexuelles (3), conduites à risque à caractère sexuel (2), questionnement autour du genre (2), difficultés relations amicales (1), difficultés relationnelles (1).

Les principaux motifs de venue des garçons concernent :

- la volonté d'avoir un espace de parole (14) ;
- la sphère scolaire (11) : problème de comportement à l'école, harcèlement scolaire et difficultés liées à l'école ;
- la vie familiale (10).

Du côté des filles, 26 demandes concernant un espace de parole, 15 demandes sont liées à un mal-être, 11 relèvent de crises de spasmophilie, d'angoisse et d'anxiété et 6 concernent la vie affective et sexuelle (dont 3 en lien avec des agressions).

➤ Adressage



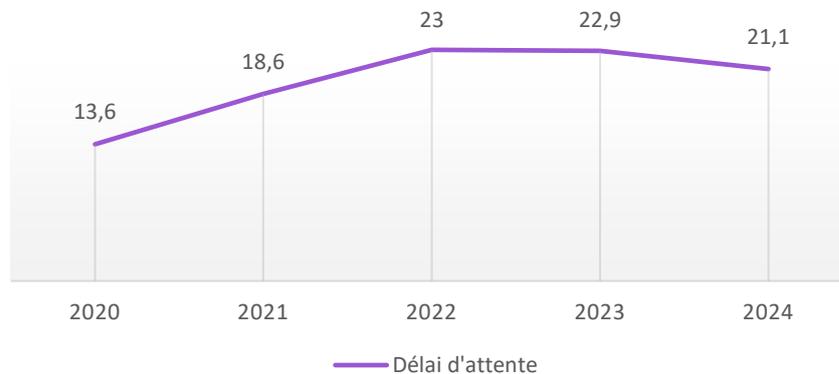
La MDA ayant une entrée populationnelle plutôt que thématique, elle intervient au sein d'un réseau de partenaires élargi, allant du domaine du loisir au domaine du soin, en passant par l'insertion socio-professionnelle, le secteur judiciaire ou encore la scolarité. C'est pourquoi le nombre de structures susceptibles d'adresser des adolescents et des parents d'adolescents est important.

L'année 2024 est marquée par l'augmentation de la part des jeunes à se saisir du dispositif d'eux-mêmes, ainsi qu'une mobilisation plus importante des familles au sens large.



Les professionnels de l'Education Nationale représentent un quart des adresseurs. Il en est de même pour les établissements et services sociaux, médicaux, médico-sociaux et socio-judiciaires.

➤ Délai d'attente



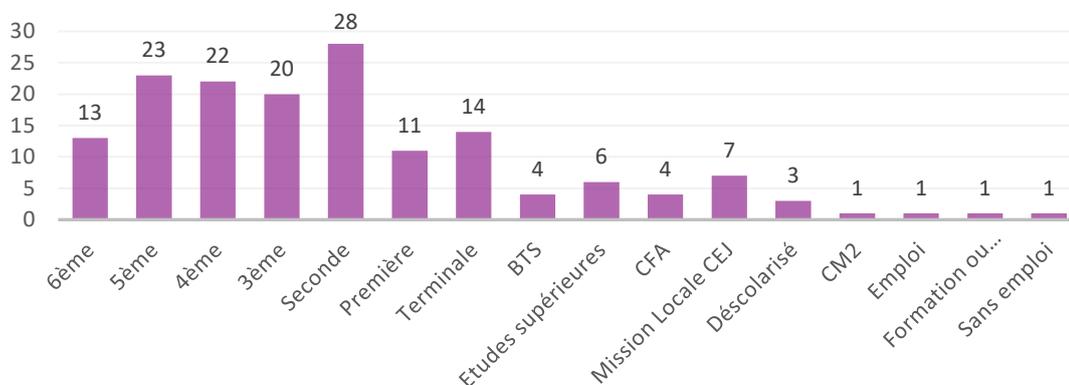
Le délai d'attente a légèrement diminué en 2024, passant de 22.9 jours à 21.1 jours.

Pour les 46 contacts sur l'année, c'est-à-dire les jeunes ayant été accueillis mais n'ayant pas honoré leur premier rendez-vous, le délai d'attente est de 24.85 jours. Les adolescents ont besoin de réactivité et d'adaptabilité. Leurs problématiques peuvent évoluer rapidement et leur mal-être s'accroître. Il est impératif de maintenir un accueil rapide. Mais les moyens humains mis en œuvre pour répondre à la fois aux besoins des adolescents et aux missions et modalités d'interventions de la MDA ne suffisent pas pour répondre de manière plus réactive.

En effet, les délais d'attente restent trop élevés, alors que les recommandations nationales voudraient qu'un rendez-vous soit donné idéalement sous 8 jours.

Une part importante de rendez-vous est annulée, reportée ou non honorée (29%), ce qui complexifie la planification des entretiens. Cela demande un travail d'articulation des plannings des professionnels, de prévision de l'utilisation des véhicules, d'annulations et de réservations de salles auprès des mairies et des centres sociaux, et de calcul et d'optimisation des temps de trajets.

➤ Situations individuelles



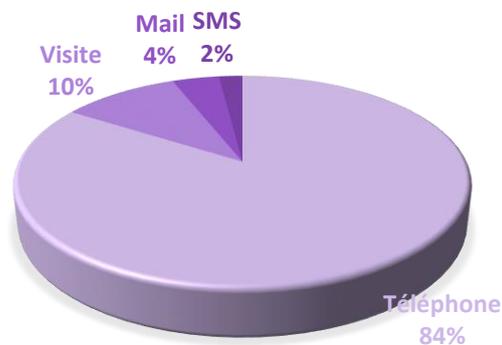
La part de collégiens est plus importante que la part des lycéens (78 contre 53). Le nombre d'étudiants augmente, ainsi que le nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale.

➤ *Lieu de scolarisation*

Tous les jeunes reçus ne sont pas scolarisés, du fait de la tranche d'âge accueillie, mais également de la multiplicité des profils d'adolescents sollicitant la MDA.

33% d'entre eux sont scolarisés dans un établissement guérétois (certains sont internes), ce qui signifie que 2/3 des jeunes scolarisés reçus sont inscrits dans un établissement scolaire creusois hors Guéret ; ce qui correspond au choix de la MDA de s'adresser à l'ensemble des jeunes du département.

➤ *Mode de prise de contact*

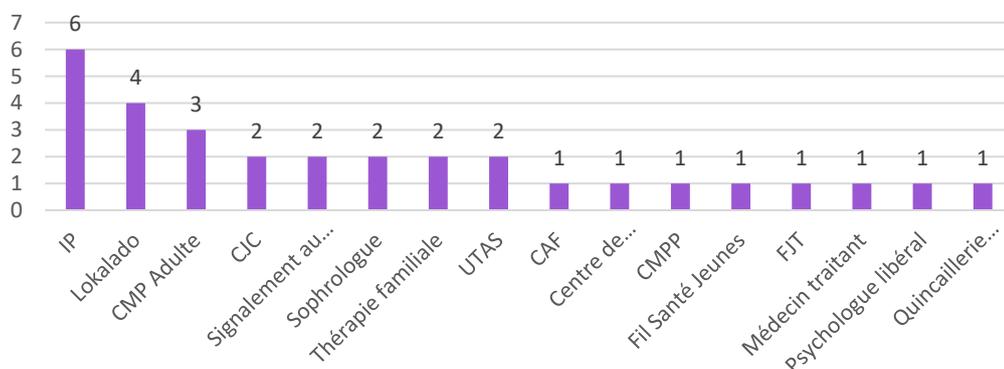


Le téléphone reste le mode de contact privilégié pour la prise de rendez-vous.

Les mails sont majoritairement utilisés par les parents et à la marge par des jeunes qui n'auraient pas de téléphone ou ne souhaiteraient pas donner leur numéro.

Les SMS sont principalement utilisés par des jeunes ayant déjà bénéficié d'un accompagnement à la MDA, pour une reprise de contact.

➤ *Orientations*



L'année est marquée par une légère diminution du nombre d'entretiens sur le secteur d'Aubusson/Felletin, et une augmentation des déplacements dans l'ouest creusois.

➤ *Durée moyenne d'accompagnement*

La durée moyenne d'accompagnement en 2024 est de 139 jours.

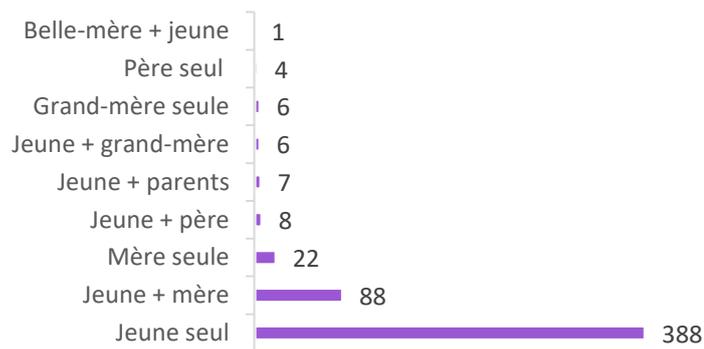
Le nombre moyen de rendez-vous honorés est de 3.5/jeune.

La fréquence de rendez-vous est de 3 à 5 semaines selon les périodes ; elle peut être très variable d'un adolescent à l'autre. Certains souhaitent des rendez-vous très espacés les uns des autres par exemple.

➤ *Répartition des entretiens*

- 95% d'entretiens physiques
- 5% d'entretiens téléphoniques

➤ *Répartition des entretiens par présence*



35 entretiens téléphoniques et ou physiques en présence d'un professionnel.

➤ *Nombre total de parents rencontrés :*



2.4 Actions collectives

Actions de prévention en milieu scolaire

Thématique	Niveau	Total/thème	
"Petit déjeuner : théorique"	6e, 4e	367	891
"Un esprit sain dans un corps sain"	4e	130	
"Hygiène de vie : Rythme du collégien"	6e SEGPA, 5e, 3e PP	171	
"Équilibre alimentaire"	6e, 5e, 4e, 3e	127	
Forum santé : Atelier "Manger : plaisir et bien être"	3 ^e , Seconde et Seconde pro	66	
"Petit déjeuner : pratique"	6e	30	
"Écrans, réseaux sociaux et usages du numérique"	4e, 3e, 5e,	130	130
"Adolescence"	6e, 5e	141	271
"Vie affective, relationnelle et sexuelle"	3e	36	
"Relation aux autres" (sur 6 séances)	Classe relais	26	
"Les émotions"	ULIS	7	
Forum santé : Atelier "Vie affective, relationnelle et sexuelle"	3 ^e , Seconde et Seconde pro	38	
"Relations filles/garçons"	1 ^{ère} CGEA	23	
"Bien vivre ensemble"	6e, CAPA SAPVER	46	46
"Conduites à risque"	2 ^{nde} CGEA, 3e	28	28

2024 – Nombre total d'élèves bénéficiaires d'actions de prévention **1366**

La nutrition, spécificité de la Maison des Adolescents de la Creuse, est de nouveau la thématique pour laquelle l'équipe a été la plus sollicitée. Ce sont majoritairement des collèges qui font appel sur cette thématique. Les notions de « petit déjeuner équilibré » et « d'équilibre alimentaire » sont des thématiques figurant dans le « parcours éducatif de santé » mis en œuvre par chaque établissement scolaire. A cela s'ajoutent la promotion



de l'activité physique ainsi qu'un volet informatif sur le sommeil lorsque les interventions concernent « l'hygiène de vie ».

La deuxième thématique la plus demandée concerne « l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ». Entre puberté et premières fois, l'adolescence est une période de la vie où les changements du corps, le rapport à l'autre et la sexualité dans sa globalité sont en questionnements permanents. Les jeunes ont besoin d'information sur ces sujets, de temps d'échanges et de débats afin d'exposer leurs interrogations, inquiétudes, expériences et ainsi bénéficier d'informations et de conseils.

Répartition géographique des actions collectives réalisées en milieu scolaire



Les points bleus symbolisent les collèges où la MDA est intervenue en collectif en 2024 et les points oranges représentent les lycées.

L'année 2024 est marquée par la mise en place d'un projet spécifique en lien avec le Dispositif Relais au collège Jules Marouzeau, sur la thématique de « la relation aux autres ». Ce projet, dont la fiche action est disponible en annexe a permis aux élèves de ce dispositif d'aller à la rencontre des autres élèves du collège afin de travailler collectivement sur leurs représentations de l'adolescence, plus précisément sur le fait d'être adolescent.

Une vidéo a été créée à l'issue de ce travail et diffusée au sein du collège lors d'un vernissage.



Actions collectives hors milieu scolaire

CD de la Creuse	<ul style="list-style-type: none"> > Formation des assistants familiaux Présentation de la MDA et de ses missions aux assistants familiaux en formation + discussion autour de l'adolescence 	9
Collège La Souterraine	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontre partenariale Présentation MDA à l'équipe enseignante, échanges et recueil de besoins. 	5
CPTS Creuse Combrailles	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontre partenariale Présentation de la CPTS + des prochaines actions mises en place fin 2024 > Présentations croisées = interconnaissance 	21
LP de Bourganeuf	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontre partenariale Présentation de la MDA et de ses missions 	2
MLDS (La mission de lutte contre le décrochage scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontre partenariale > Présentation des missions respectives > Perspectives de travail partenarial 	2
VigilanS Limousin	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontre partenariale Présentation du dispositif VigilanS et définition des modalités de travail partenarial > Présentation missions MDA 	2
AnimA - Réseau Parentalité - Guéret	<ul style="list-style-type: none"> > Café des parents "Communication parents/ados" > Thème : présentation de la MDA, de ses missions et de son fonctionnement. > Échanges autour de la parentalité et de l'adolescence. 	6
	<ul style="list-style-type: none"> > Café des parents et Soirée parents "Communication parents/ados" > échanges/ débats sur la communication parents/ados (3 le matin + 5 le soir) 	8
Cité scolaire Soirée parents La Souterraine	<ul style="list-style-type: none"> > Soirée parents "Communication parents/ados" 	14
CAVL AGIR - AUZANCES	<ul style="list-style-type: none"> > Soirée parents "Adolescence" 	21
CD23/ASE/ODPE Comité des jeunes CD23/ASE/ODPE Comité des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> > Réunion > Repas > Sortie (Husk'in Creuse) 	4
	<ul style="list-style-type: none"> > Présentation du Comité des jeunes 	8
	<ul style="list-style-type: none"> > Présentation du Comité des jeunes (13 jeunes + 3 adultes) 	16
	<ul style="list-style-type: none"> > Présentations mutuelles > Présentation des travaux réalisés l'an dernier > Définition de 2 groupes de travail 	13



	> Présentation du Comité des jeunes avec Laurent VISTE et Didier TESTA >Travail sur le rôle du cadre dans la mise en œuvre de la participation des usagers	6
	> Réunion annuelle des assistants familiaux : présentation du comité des jeunes et témoignages	100
	> Actualités concernant le comité des jeunes > Projets 2024	28
Pôle Ados Fursac	> Rencontre partenariale Travail sur la mise en place d'actions collectives à destination d'adolescents et de parents d'ados	1
Nombre total de personnes rencontrées (parents, adolescents, professionnels)		266

Comité des jeunes

Le travail expérimental d'animation du Comité des jeunes, initié en 2023 par l'ODPE de la Creuse, s'est poursuivi en 2024.

Le premier semestre a été consacré à la communication auprès des jeunes et des professionnels de la Protection de l'Enfance. Cela a permis de présenter le travail mené en 2023 et de recruter de nouveaux participants.

Dès le mois de juillet, des temps de travail ont été remis en place à chaque période de vacances scolaires ; ils ont permis d'avancer sur deux projets :

- La création d'un livret ressources, rédigé par les jeunes, à destination des enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- La création d'une bibliographie portant sur le droit des enfants confiés.



Actions à destination des parents d'adolescents

Cette année encore, la MDA, en partenariat avec les CAVL du département et un établissement scolaire, a proposé des espaces d'échanges et de débats aux parents d'adolescents.

49 parents ont été rencontrés dans ce cadre, sur la thématique de la « communication parents/ados » mais également sur « l'adolescence ».

Nous avons pu expérimenter des actions en matinée, sous forme de « Café des parents ». Ce type d'actions permet de rencontrer des parents qui ne pourraient pas forcément se déplacer en soirée.

Sociogramme



Actions formalisées dans le cadre de conventions liant les institutions

- Anima CAVL (siège au Conseil d'exploitation)
- ARS
- ARS via CLS
- CH de Guéret
- CLSPD
- Conseil Départemental (Comité des Jeunes)
- DSDEN
- PJJ
- PRE Ville de Guéret
- Maison de service Chéniers
- Mission Locale

Le sociogramme montre les différents degrés de partenariat qu'entretient la MDA 23 avec les acteurs creusois des domaines médico-sociaux, socio-judiciaires, sanitaires, libéraux, associatifs ou encore éducatifs.

Le cahier des charges de novembre 2016 confère aux MDA une « mission de coordination et d'appui aux acteurs », qui se traduit en Creuse par une représentation de la MDA :

- Dans les différentes instances définissant la politique de santé concernant les adolescents ;
- Dans les groupes de travail œuvrant sur des actions en direction des parents, des adolescents et des professionnels.

La MDA s'implique tant sur le plan individuel (accompagnement des adolescents et des parents), en participant aux différentes commissions concernant les jeunes rencontrés par l'équipe, que sur le plan collectif, en participant à des groupes de travail pour la mise en place d'actions pluri-partenariales.

La MDA entretient des relations interprofessionnelles, informelles ou conventionnées, qui lui permettent de connaître et de savoir identifier les différents acteurs de terrain en lien avec les publics qu'elle accueille. Elle est aussi force de propositions pour réunir les partenaires autour d'une même situation, afin de définir au mieux l'accompagnement des adolescents et ainsi limiter les ruptures de parcours.

Accompagnement de stagiaires

Stage Master 1 en psychologie clinique psychanalytique

Institut de formation : Université de Poitiers

Périodes : > 31 octobre 2024 au 04 avril 2025

Tuteur : Florent MÉALIER, Psychologue



Stage d'observation L3 psychologie

Institut de formation : Université de Nantes
Périodes : > **Lundi 04 au 08 mars 2024**
(du 04/09/23 au 08/09/23 et 18/12/23 au 22/12/23)
Tuteur : Florent MÉALIER, Psychologue

Stage d'une journée dans le cadre de titularisation

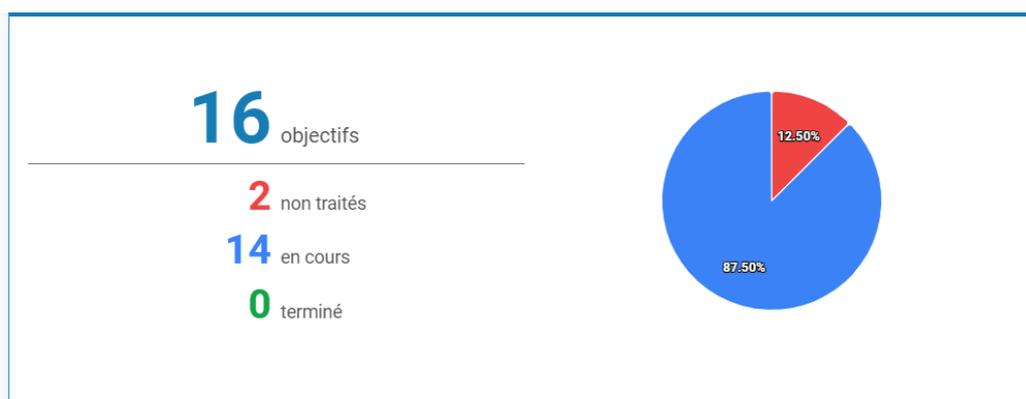
Organisme : PJJ
Fonction : Psychologue
Période : > **Le jeudi 06 juin 2024**
Tuteur : Florent MÉALIER, Psychologue

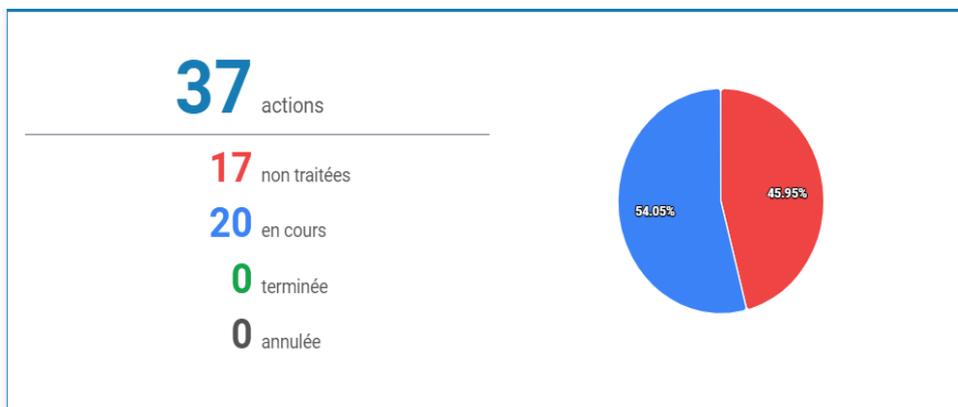
3 - Amélioration continue de la qualité

Bien que non concernée par les obligations réglementaires qui s'appliquent aux autres établissements gérés par les PEP 23 (CAMSP et CMPP), la MDA est pleinement associée à la démarche d'amélioration continue de la qualité, ce qui en 2024 s'est traduit par :

- La représentation de la MDA au copil qualité ;
- L'intégration des fiches actions du projet de service de la MDA au Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PAQC), piloté via le logiciel AGEVAL ;
- Le projet de création d'un livret d'accueil pour la MDA ;
- Réflexion sur la création d'une enquête de satisfaction à destination des jeunes et de leurs parents.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet de service 2023/2027





4 - Démarche QVCT (qualité de vie et des conditions de travail)

Le projet de mise en œuvre d’une démarche QVCT a été initié et réfléchi en 2023, avec le soutien de l’ARACT (Agence Régionale pour l’Amélioration des Conditions de Travail).

En fin d’année 2023, une présentation de la démarche a été réalisée auprès de l’ensemble des personnels par l’ARACT Nouvelle-Aquitaine. En début d’année 2024, le copil qualité a souhaité proposer aux personnels de manifester leur intérêt pour cette démarche et, compte tenu des motivations exprimées, le copil qualité a décidé de la création d’une commission dédiée au pilotage de la QVCT.

La réunion d’installation de cette commission s’est tenue en avril 2024, permettant de partager les objectifs de la démarche, de définir les modalités d’organisation pour la mise en œuvre de la démarche, de poursuivre le travail d’état des lieux afin d’identifier un chantier d’expérimentation de nouvelles façons de travailler et/ou de s’organiser.

Ainsi, la commission a décidé de travailler en premier lieu sur les espaces d’échanges collectifs en réalisant un recueil d’informations auprès de tous les personnels des PEP 23. Les différentes séances de travail qui se sont déroulées jusqu’à la fin de l’année 2024 ont permis une analyse partagée et concertée du tableau des espaces collectifs d’échange et de repérer des expérimentations à conduire.

5 - Démarche de réflexion éthique

Pensée selon une approche de formation-action, elle vise le questionnement et l’interpellation des pratiques professionnelles, à partir du prisme des valeurs humaines. La méthode retenue alterne entre apports théoriques et analyse d’études de cas rendus complexes par des conflits de valeurs.

Cette démarche a réuni l’ensemble des professionnels des PEP 23 ainsi que des membres du Conseil d’Administration de l’association. Les groupes se sont réunis à cinq reprises au cours de l’année.

Il s’agit du lancement d’une démarche ; à l’issue de la séquence de travail animée par POLARIS Formation sur l’année 2024, les PEP 23 seront en situation de créer un “comité éthique”, dont les modalités de fonctionnement seront à élaborer.



6 - Groupes d'analyse de la pratique professionnelle

Des groupes d'analyse de la pratique professionnelle ont été mis en place sur l'année 2024 de manière transversale auprès de tous les professionnels des établissements et services de l'association, hors personnels de la direction et personnels administratifs. Les modalités d'organisation de ces groupes ont été co-construites avec Polaris Formation et l'intervenante.

L'objectif principal est d'accompagner des professionnels à mieux appréhender leur quotidien, à savoir opérer des changements dans les modalités de l'accompagnement et/ou adapter des postures professionnelles afin de les rendre facilitantes pour la personne accompagnée, tout en apportant un sens à sa pratique et une forme d'épanouissement quant au travail réalisé.

Les groupes se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année.

Un bilan devra être fait en début d'année 2025 entre les professionnels, la direction et l'intervenante afin de déterminer les suites à donner.



7 - Compte rendu d'exécution budgétaire

Charges de l'exercice	31/12/2024
Electricité	3 017,56 €
Carburants et produits de garage	938,71 €
Petits matériels et outillage	105,76 €
Fournitures de bureau	559,96 €
Déplacements	1 877,19 €
Repas	717,97 €
Téléphone et internet	1 521,55 €
Prestation nettoyage locaux	6 377,36 €
TOTAL GROUPE I	15 116,06 €

Charges de l'exercice	31/12/2024
Honoraires Nutritioniste	1 905,00 €
Honoraires	3 727,42 €
Rémunération du personnels	155 116,66 €
Charges fiscales et sociales	75 390,70 €
Autres charges personnel	2 829,18 €
TOTAL GROUPE II	238 968,96 €

Charges de l'exercice	31/12/2024
Location mobilière	580,17 €
Locations immobilières	7 331,28 €
Entretien réparation	1 201,37 €
Maintenance	5 850,34 €
Primes assurances	755,37 €
Cotisations	350,00 €
Dotation aux amortissements	18,39 €
TOTAL GROUPE III	16 086,92 €

TOTAL CHARGES Groupes I, II, III	270 171,94 €
---	---------------------

Produits de l'exercice	31/12/2024
Subvention CD (Loyers)	6 000,00 €
Subvention FIR	257 384,00 €
Prestations MDA	240,00 €
Diverses subventions	1 500,00 €
Fonds dédiés	5 047,94 €
TOTAL PRODUITS	270 171,94 €

Résultat	- €
-----------------	------------

Groupe 1 des dépenses : 15 116.06€

- On constate une tendance à la baisse des dépenses du groupe 1 pour l'exercice 2024. Cela est dû pour l'essentiel à la baisse des coûts de l'énergie « électricité, carburant ». On note également une maîtrise des dépenses courantes « petit matériel, fournitures de bureau, prestation nettoyage ».
- Les postes « frais de déplacements » et « repas » enregistre une baisse significative, cela s'explique par la diminution des interventions de la consultante en nutrition et de l'équipe.



Groupe 2 des dépenses : 238 968.96€

- Les dépenses liées aux personnels pour l'exercice 2024, sont en légère hausse.
 - ↳ L'attribution d'une prime de 238€ brute à l'ensemble des personnels suite à l'arrêté d'extension du Ségur du 25 juin 2024 et son application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Il est à noter que ces primes ont été financées à moyens constants.
 - ↳ Une légère baisse du poste « honoraires ».
 - ↳ La masse salariale de l'exercice inclut le glissement vieillesse technicité et les charges sociales et fiscales afférentes.
 - ↳ L'augmentation de la dépense « autres charges du personnels », en effet l'acquisition d'un logiciel DUI et de suivi d'activité a généré des dépenses de formation non prévues dans le Plan de Compétences associatif pour l'exercice 2024.

Groupe 3 des dépenses : 16 086.92€

Dans l'ensemble, les dépenses de ce groupe sont stables pour l'exercice 2024.

La hausse générée par la maintenance du logiciel DUI et de suivi d'activité a été compensée par la maîtrise du reste des dépenses constituant ce groupe.

Dans l'ensemble, l'amélioration de la situation financière est significative et tend vers l'équilibre, malgré un résultat 2024 qui se solde par un déficit de 5 047.94€.

Ce léger déficit est compensé par des fonds dédiés fléchés, résultant du versement de subventions exceptionnelles suite à la crise sanitaire.

On note que le soutien de nos autorités de tutelles a été conséquent avec L'octroi de subventions pérennes :

- ↳ *En 2023, l'attribution d'une subvention dans le cadre d'une convention avec la MILO pour le dispositif CEJ-R ;*
- ↳ *En 2024, l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mesure 14 des assises de la santé mentale et de la psychiatrie : Renforcer les Maison des Adolescents.*



8 - Perspectives 2025

8.1 Développer des temps de réflexion et d'étude entre professionnels

De par la mission que lui confère son cahier des charges, ainsi que du fait de la volonté de la MDA 23 de favoriser une culture commune autour de l'accueil, de la connaissance et de la prise en charge du public adolescent en Creuse, la MDA 23 va travailler cette année à l'organisation d'un colloque pour l'année 2026.

La thématique retenue sera celle des questionnements/problématique en lien avec la sexualité. Cette année va être consacrée à l'organisation de la manifestation : choix d'une date et réservation d'une salle, élaboration d'un argumentaire, sollicitation d'intervenants multidisciplinaires, recherche de financements.

8.2 Renforcer les actions de prévention sur l'ensemble du département en lien avec les besoins repérés par les partenaires

Fin 2024, la MDA 23 a répondu au questionnaire à destination des partenaires de la Cité Educative de Guéret et a participé au premier comité stratégique qui présentait le dossier de candidature en vue de la labellisation 2025.

La cité éducative vise à améliorer la prise en charge sociale et éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers les plus défavorisés (quartiers prioritaires politique de la ville), en structurant la coopération entre acteurs dans le cadre d'un projet éducatif de territoire défini et partagé.

La MDA 23 souhaite prendre une place dans cette stratégie éducative territoriale.



LEXIQUE DES SIGLES UTILISÉS

AGORA	Centre d'Animation de la Vie Locale de Bourgneuf
AECJF	Association Educative Creusoise de la Jeunesse et de la Famille
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CAVL	Centre d'Animation de la Vie Locale
CCE	Conduite de culture et d'élevage
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès aux Droits
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
CESF	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CESCE	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et à l'environnement
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CH	Centre Hospitalier
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-psychologique
CMPP	Centre Médico-psycho-pédagogique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEF	Centre de Planification et d'Education Familial
CRIP	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
CSAPA	Centre de Soins en Alcoologie et Addictologie
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ESS	Equipe de Suivi et de Scolarité
EVS	Espace de Vie Sociale
FIPDR	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
IDE	Infirmier.e Diplômée d'Etat
IME	Institut Médico-Educatif
MECS	Maison d'Education à Caractère Social
MJC	Maison de la Jeunesse et de la Culture
Lokalado	Equipe de soins ambulatoires, pédopsychiatrie
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
OMS	Observatoire Mondial de la Santé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PMI	Protection Maternelle Infantile
PRE	Programme de Réussite Educative
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale
SAPVER	Service aux personnes et à l'accueil et à la vente en espace rural
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation



ANNEXE

Fiche action MDA

Intitulé de l'action

Relation aux autres

Public visé

Élèves scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème} au titre du dispositif Relais du collège Jules Marouzeau. Le dispositif relais est destiné aux collégiens en grande difficulté qui risquent d'abandonner l'école ou à des jeunes déscolarisés. La classe relais accueille entre 6 et 12 élèves sur une période allant de quelques semaines à une année.

Constats ou origine de la demande

- Adolescent(e)s ayant une faible estime d'eux-mêmes
- Élèves stigmatisés, ayant du mal à investir l'établissement (temps informels problématiques : difficultés à se rendre en récréation ou au self)
- Adolescent(e)s se conformant aux préjugés des autres élèves de l'établissement

Objectifs

- Permettre aux adolescent(e)s de s'investir dans la vie de l'établissement
- Permettre aux adolescent(e)s de porter un regard positif sur leurs capacités
- Lutter contre les stéréotypes et les préjugés

Moyens humains

- Deux professionnelles du dispositif Relais : une enseignante spécialisée et une AESH collective
- Deux professionnels de la Maison des Adolescents de la Creuse : un travailleur social et un psychologue pour gérer la dynamique de groupe et permettre de contenir une problématique personnelle (par exemple, révélation d'événements traumatiques évoqués lors de la séance)

Moyens matériels

- Feuilles cartonnées 10x15 cm
- Crayons / feutres / peinture / encre / etc.

Moyens théoriques

- Mettre en place un projet collaboratif, mettant en jeu les interactions sociales
- Revaloriser les adolescent(e)s au sein de l'établissement scolaire
- Désstigmatiser les élèves aux profils atypiques



Déroulement des séances

« Être ado en un mot ». L'objectif est de créer une synergie entre les élèves du collège. En effet, certains élèves sont parfois stigmatisés par leurs difficultés, leurs particularités ou tout simplement par leur appartenance à un groupe classe. Le tout étant plus grand que la somme des parties, l'idée principale serait que chaque adolescent(e) puisse venir contribuer, à part égale, à la réalisation d'une œuvre collective. Pour ce faire, chaque adolescent(e), de manière anonyme, devra écrire (comme il/elle le souhaite au niveau de la forme) un seul mot, qui selon elle/lui signifie ce qu'est « être ado ». Chaque production individuelle (mot) sera par la suite « récoltée » pour contribuer à la réalisation d'une production collective, qui sera exposée au sein de l'établissement scolaire.

L'action se déclinera en six séances (à raison d'une par semaine sur une période de six semaines) :

1^{ère} séance : « présentation »

- présentation de la MDA et du projet « Être ado en un mot »
- réalisation par chaque élève d'une production (un mot) qui constituera une part de la production finale

2^{ème} séance : « organisation »

- organisation matérielle : planification et répartition des tâches à réaliser (en fonction des compétences de chaque jeune), rédaction du discours de présentation du projet et choix de la forme de la production finale

Séance intermédiaire (équipe classe relais + élèves) : présentation des consignes aux élèves des autres classes du collège

Séance intermédiaire (équipe classe relais + élèves + délégués des différentes classes) : récupération des productions individuelles de tous les élèves du collège

3^{ème} séance : « mise en commun »

- dépouillement et classement par catégorie des mots écrits par les élèves

4^{ème} séance et 5^{ème} séance : « récupération »

- mise en forme de la production finale (affiche géante ou Timelaps)

6^{ème} séance : « exposition »

- exposition de l'œuvre dans l'enceinte de l'établissement

Evaluation

- Participation des élèves durant les différentes séances
- Qualité des échanges entre les élèves
- Investissement positif de l'espace scolaire
- Aboutissement de la création collective
- Questionnaire d'évaluation

Calendrier

Séance 1 : 5 mars 2024 de 9h à 11h

Séance 2 : 12 mars 2024 de 9h à 11h

Séance 3 : 19 mars 2024 de 9h à 11h

Séance 4 : 26 mars 2024 de 9h à 11h

Séance 5 : 2 avril 2024 de 9h à 11h

Séance 6 : 9 avril 2024 de 9h à 11h

